



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0308

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accord cadre avec la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Le Franc

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0308**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Accord cadre avec la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon souhaite s'engager en faveur de la qualité de vie à domicile des personnes âgées et handicapées. La modernisation du secteur de l'aide à domicile est un axe essentiel de cette politique. Un des enjeux forts est de renforcer la qualité des prestations apportées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile aux bénéficiaires de l'aide personnalisée d'autonomie ou de la prestation de compensation du handicap. La Métropole de Lyon s'est engagée à intervenir sur ce champ, avec le soutien de la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), par la délibération n° 2015-0219 du 23 mars 2015.

La Métropole de Lyon souhaite reconduire le partenariat qui existait entre le Département du Rhône et les associations Handi Rhône Services et France Alzheimer Rhône et initier un partenariat avec l'association Haut Parleur pour leurs actions dans le domaine de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'association Handi Rhône Services est, depuis 2010, la structure qui porte la labellisation Cap Handéo ; l'association est pôle ressources local Handéo pour le Rhône. A ce titre, elle organise des formations permettant aux services de prétendre à une labellisation.

France Alzheimer est une association dont les actions en direction des aidants familiaux sont reconnues au plan national et, localement, au sein de la délégation France Alzheimer Rhône. L'action se fait en partenariat avec le relais des aidants de la Métropole de Lyon.

L'association Haut Parleur développe depuis cinq ans un dispositif radiophonique, "Voix d'Or" accessible par internet, destiné à stimuler la mémoire et à améliorer le confort moral et psychique des personnes atteintes de pathologies neurodégénératives (type Alzheimer).

a) Objectifs de la politique publique

La délibération n° 2015-0219 du 23 mars 2015 permet à la Métropole de Lyon de mettre en œuvre les actions prévues dans l'accord-cadre signé avec la CNSA et qui relèvent des axes suivants :

- moderniser le secteur de l'aide à domicile,
- améliorer l'offre de services et structurer le secteur de l'aide à domicile,
- contribuer à la professionnalisation des services d'aides et d'accompagnement à domicile.

Le deuxième axe permet de soutenir des actions en faveur de la labellisation des services d'aide, de favoriser l'accompagnement des aidants et de permettre le lancement et l'expérimentation de projets innovants.

b) Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2014

1. Handi Rhône Services

Par délibération n° 046-03 du 11 avril 2014, le Conseil général du Rhône a procédé à l'attribution, dans le cadre de l'accord-cadre CNSA du 14 février 2014 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 500 € pour l'année 2014 à l'association Handi Rhône Services.

Trois sessions de formations ont été mises en place par Handi Rhône Services entre juin et octobre 2014, ayant pour thèmes :

- comment accueillir une personne en situation de handicap : deux jours de formation auprès de 8 personnes en charge de l'accueil au sein des services,
- devenir référent handicap au sein d'une structure : cinq jours de formation destinés aux responsables de secteur,
- sensibilisation à la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : deux jours de formation auprès de onze intervenants à domicile.

27 personnes ont été formées sur 11 jours de formation.

2. France Alzheimer Rhône

Par délibération n° 025-02 du 18 décembre 2014, le Conseil général du Rhône a procédé à l'attribution, dans le cadre de l'accord-cadre CNSA du 14 février 2014 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2014 à l'association France Alzheimer Rhône.

360 aidants familiaux en difficulté ont été reçus en entretien préalable à la formation collective. Les entretiens ont eu lieu au siège de l'association ou au domicile de l'aidant lorsqu'il n'a pu se déplacer. Les formations ont été dispensées par quatre psychologues. A l'issue de ces formations, des réunions de bilan ont été mises en place entre les participants et les psychologues. Certains aidants familiaux ont intégré un groupe de parole ou le café mémoire au sein de l'association ou des structures.

c) Bilan

1. Handi Rhône Services

Les participants aux formations proposées par Handi Rhône Services se sont dits très satisfaits de ces formations qui ont répondu à leurs attentes, en leur permettant d'acquérir des réflexes pour communiquer et se comporter avec bienveillance auprès de personnes en situation de handicap.

Ces formations, conçues dans le cadre de la labellisation Cap'Handéo, ont permis l'émergence d'une "spécialisation" dans le domaine du handicap. De nouveaux profils ont été créés, dans l'accueil du public handicapé, ainsi que sur celui, inédit, de "réfèrent" handicap dans les structures.

2. France Alzheimer Rhône

Les entretiens proposés par France Alzheimer Rhône ont permis aux aidants d'améliorer leur compréhension des difficultés des malades, d'apporter des éléments de connaissance des différents symptômes et ainsi d'améliorer leur relation avec le malade.

Compte tenu du succès des actions de formation réalisées par ces deux associations, la Métropole de Lyon souhaite poursuivre les partenariats engagés pour l'année 2015.

d) Programme d'actions pour 2015

1. Handi Rhône Services

La Métropole de Lyon souhaite soutenir deux formations proposées par Handi Rhône Services ayant déjà démontré leur pertinence en 2014. Ces formations s'adresseront aux services d'aide situés sur le territoire métropolitain.

1/ **"devenir référent handicap au sein d'une structure d'aide à la personne"** : cette formation de 10 jours est destinée aux cadres ou intervenants expérimentés qui n'ont pas pu suivre la formation en 2014 ; l'objectif est double :

- former les responsables de secteur au métier de "référent handicap", en leur permettant de monter en compétence, particulièrement sur la gestion des situations complexes en lien avec l'aide des personnes handicapées,
- assurer une qualité optimale d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

La formation se déroulera de juin à octobre 2015.

2/ **"sensibilisation à la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap"** : 3 jours de formation destinés aux intervenants à domicile ayant pour but :

- de développer les connaissances sur l'approche de la sexologie clinique compte tenu des publics aidés,
- d'articuler les connaissances acquises compte tenu des expériences vécues et des nouvelles représentations pour analyser les situations déstabilisantes en tant que professionnel.

La formation se déroulera courant juin 2015.

L'action 2.3 de l'accord-cadre avec la CNSA vise à favoriser une démarche qualité dans le domaine du handicap. A ce titre, la Métropole de Lyon, en attribuant une subvention de 16 250 € à l'association Handi Rhône Services, participe ainsi au financement de 13 journées de formation dont le coût journalier est de 1 250 €.

2. France Alzheimer Rhône

Les aidants familiaux ont très souvent besoin d'un appui et il a été décidé la mise en place d'un soutien psychologique individuel et personnalisé.

Ce soutien prend la forme d'entretiens avec des psychologues cliniciens. Le nombre des entretiens accordés aux aidants familiaux est évalué en fonction de leurs besoins et de leur situation.

Trois psychologues cliniciens diplômés sont dévolus à cette action.

Un comité de suivi est créé de façon à avoir un retour qualitatif et quantitatif de l'action.

L'action 2.4 de l'accord-cadre avec la CNSA prévoit une aide aux aidants en difficulté. A ce titre, la Métropole de Lyon, en attribuant une subvention de 15 000 € à l'association France Alzheimer Rhône, participe ainsi au financement de 312 entretiens dont le coût unitaire est évalué à 48,35 €.

3. Haut Parleur

L'association Haut Parleur souhaite étendre l'utilisation de son dispositif radiophonique, "Voix d'Or" aux personnes âgées à domicile. "Voix d'Or" propose différents programmes : éphémérides, jeux sonores, jeux de mots et jeux musicaux, mémoire affective et mémoire d'objets (pastilles sonores sur des objets du passé), poésies, contes, fables et mythologies. Ces programmes sont destinés à stimuler la mémoire et à améliorer le confort moral et psychique de personnes atteintes de pathologies neurodégénératives (type Alzheimer).

Pour accompagner l'utilisation de "Voix d'Or", l'association prévoit la mise en ligne d'une vidéo mode d'emploi permettant l'utilisation à domicile du dispositif déjà développé au sein d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

L'action 2.5 de l'accord-cadre avec la CNSA prévoit l'accompagnement de projets innovants pendant leurs phases de lancement et d'expérimentation. A ce titre, la Métropole de Lyon, en attribuant une subvention de 5 000 € à l'association Haut Parleur, participe ainsi au financement des dépenses liées à la réalisation, au montage et à la mise en ligne de la vidéo mode d'emploi.

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Haut Parleur dans la cadre de la réalisation, du montage et de la mise en ligne d'une vidéo mode d'emploi permettant l'utilisation à domicile du dispositif "Voix d'Or" pour l'année 2015.

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 250 € au profit de l'association Handi Rhône Services dans le cadre de ses actions de formations spécifiques répondant aux exigences de labellisation Cap'Handéo pour l'année 2015.

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association France Alzheimer Rhône dans le cadre de la mise en place d'entretiens psychologiques destinés aux aidants familiaux pour l'année 2015,

d) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Haut Parleur, Handi Rhône Services et France Alzheimer Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** correspondant à la subvention d'équipement sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° 939 individualisée sur l'opération n° 0P37O4276A, le 23 mars 2015 pour un montant de 5 000 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire – exercice 2015 – compte 20421 – fonction 423, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 5 000 € en 2015.

5° - **La dépense** correspondant aux subventions de fonctionnement sera imputée sur l'autorisation d'engagement globale n°5224 individualisée sur l'opération n° 0P37O4276A, le 23 mars 2015 pour un montant de 31 250 € en dépenses.

6° - **Le montant** à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal – exercice 2015 – compte 6574 – fonction 423 – opération n° 0P37O4276A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.